

# DÉPARTEMENT DE L' AISNE



## COMMUNE D'ALAINCOURT



**OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE  
COMPLÉMENTAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE  
D'AUTORISATION UNIQUE D'EXPLOITER UN PARC  
ÉOLIEN COMPORTANT CINQ AÉROGÉNÉRATEURS SUR  
LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'ALAINCOURT.**

-----  
Enquête publique ouverte au titre du code l'environnement, notamment les articles L.123-1 et suivants ; du code de l'urbanisme et notamment son article L.421-1.  
-----

**REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE  
COMPLÉMENTAIRE**

*L'an deux mil vingt-et-un le lundi quatre octobre, en exécution des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Préfet du département de l'Aisne, en date du vingt août deux mille vingt-et-un, nous, Jean-Pierre IIOT, commissaire enquêteur, avons ouvert le présent registre destiné à recueillir les observations du public déposées lors de l'enquête publique ci-dessus désignée.*

*Ce registre coté et paraphé par nous-même, comportant quarante feuillets non mobiles numérotés de 1 à 40, sera tenu à la disposition du public à compter de ce jour et jusqu'au mardi dix-neuf octobre deux mille vingt-et-un à 17h30 heures, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, ainsi que pendant les permanences du commissaire enquêteur.*

-----  
**Signature du commissaire enquêteur et cachet de la mairie.**



Nom - Prénom

Permanence du Vendredi 4 octobre 2021



Région  
Hauts-de-France

Le Président

Nos Réfs : XT/AH

Monsieur Jean-Pierre HOT  
Commissaire enquêteur  
Mairie d'Alaincourt  
5 rue Ecoles  
02240 ALAINCOURT

Lille, le 08 SEP. 2021

Monsieur le Commissaire enquêteur,

La Région Hauts-de-France a pris position contre le développement non maîtrisé de l'énergie éolienne. Le 28 juin 2018, en séance plénière, le Conseil Régional a adopté une délibération concernant le mix énergétique. J'ai réitéré, lors de l'adoption de cette délibération, notre volonté à encourager le développement d'autres EnR comme les énergies hydrolienne, hydraulique, solaire et de la méthanisation. Il ne s'agit pas de mettre fin à une source d'énergie propre mais d'en soutenir de nouvelles qui viendront en appui et qui permettront de ne plus avoir à développer davantage de parcs éoliens dans la région.

Ce développement, non maîtrisé, entraîne des nuisances visuelles et sonores pour les riverains et dénature nos paysages, ce que je ne peux accepter.

Aussi je souhaite vous faire part de l'opposition du Conseil régional à la réalisation du projet d'implantation sur le territoire de la commune d'Alaincourt.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

Bin à vous,

Xavier BERTRAND

Les noms et adresses des déposants seront notés en face de leur déposition.

Registre coté et paraphé par le commissaire enquêteur

JPH

Nom - Prénom

Adresse - Date

L'Association Sauvegarde de la Vallée de  
l'Oise remet un document de 27 pages:  
Mise à jour du projet avec 5 éoliennes

Le dossier joint ci-dessous

2021

## COMPLEMENT ENQUETE PUBLIQUE PROJET EOLIEN ALAINCOURT

### MISE A JOUR DU PROJET AVEC 5 EOLIENNES

ASSOCIATION SAUVEGARDE  
DE LA VALLEE DE L'OISE  
2 RUE DE LA GARE  
02240 ALAINCOURT  
05/10/2021

## DEMANTELEMENT :

### QUESTION DE L'ASSOCIATION SAUVEGARDE DE LA VALLEE DE L'OISE : (enquête publique 2019)

« Le pétitionnaire prévoit le démantèlement des fondations par dynamitage. Il ne présente aucune étude de faisabilité pour réaliser ces travaux, la proximité immédiate des canalisations TRAPIL et GRTGAZ rend ces opérations très dangereuses. Un avis ou une étude de ces sociétés nous semble indispensable Afin de garantir la sécurité et par principe de précaution, nous demandons une étude de danger concernant ces travaux et que cette étude soit reprise dans l'arrêté préfectoral en lien avec le futur parc. »

### REPOSE DU PETITIONNAIRE : (enquête publique 2019)

Le démantèlement d'une éolienne est une opération techniquement simple qui consiste à :

- Démontez les machines, les enlever ;
- Enlever les postes de livraison et tout bâtiment affecté à l'exploitation ;
- Restituer un terrain propre.



En effet, le dynamitage peut être l'un des procédés utilisés pour démanteler les fondations éoliennes. Dans le cas du parc éolien d'Alaincourt, le procédé dit du « BRH » sera plutôt utilisé car davantage adapté au site et ses contraintes. Cette technique, plus douce, consiste à utiliser un Brise Roche Hydraulique connecté à l'extrémité du bras articulé d'une simple pelleuse. Ce système permet notamment d'agir de manière précise et contrôlée sur la roche à briser et, dans le cas précis d'Alaincourt, veillé à protéger les conduites situées aux environs des éoliennes. TOTAL QUADRAN tient d'ailleurs à rappeler que les fondations seront entièrement supprimées.

### REMARQUE DE L'ASSOCIATION SAUVEGARDE DE LA VALLEE DE L'OISE SUR LA REPOSE DU PETITIONNAIRE (en 2019).

Un brise-roche hydraulique est un outil se connectant à l'extrémité du bras articulé d'une pelleuse, destiné à l'abattage minier ou à l'abattage de roche ou à destruction d'obstacles durs. Il agit à la manière d'un marteau-piqueur de grande taille. Wikipédia

Nous prenons acte de la décision du pétitionnaire d'abandonner le procédé de dynamitage prévu pour démanteler les fondations des éoliennes dans le projet sur la commune d'Alaincourt le remplaçant par l'utilisation d'un BRH.



Le démontage d'une masse de béton de cette importance, la suppression complète du massif engendre l'utilisation d'un brise roche Hydraulique de très gros calibre avec une pointeuse d'un diamètre voisinant les 100 mm monté sur une machine d'un poids variant de 45 à 70 tonnes.

Des vibrations très importantes seront générées en profondeur au plus près des contraintes, sur une durée que l'on peut qualifier de très longue. La proximité des canalisations de gaz et d'essence des sociétés TRAPIL et GRTGAZ ont de très fortes chances de se trouver fragilisées, pouvant entraîner à

plus ou moins longue échéance des accidents d'une gravité importante.

- INEDIS dans son «GUIDE D'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX TRAVAUX DE PROXIMITÉ DES RESEAUX» Fiche N° AT-BRO relative à l'utilisation de Brise-Roche Hydraulique, dans les risques potentiels mentionne :

*La déstabilisation d'ouvrages ou de leur environnement du fait des vibrations, dont l'effet dépend de la nature des sols.*

Voir copie ci-dessous.

NOUS RENOUVELONS NOTRE DEMANDE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE DE 2019:

*Avant l'acceptation de ce projet, une étude de faisabilité nous semble indispensable, afin de garantir la sécurité et le principe de précaution dans l'avenir.*

*Nous demandons une étude de danger concernant ces travaux, et que cette étude soit reprise dans l'arrêté préfectoral en lien avec le futur parc.*

**Objet**

Un brise roche hydraulique (BRH) sert :

à la démolition de chaussées et trottoirs, qui comportent généralement un revêtement superficiel en produit bitumineux et des fondations en matériaux durs compactés (graves laitier, graves 0/60, etc.),

- et plus généralement à la démolition de rocher de béton ou d'autres matériaux durs qui nécessitent des outils spéciaux.

La pointerolle défonce le sol point par point. Suivant la nature du matériau, cela permet de créer des blocs disjoints. Ceux-ci peuvent ensuite être chargés par un engin de terrassement classique, dont les outils sont inadéquats pour excaver les matériaux compacts.

Le BRH peut éviter la démolition manuelle, laquelle expose la santé des opérateurs.

**Techniques et outils utilisés**

Les marteaux hydrauliques sont équipés de pointerolles de 30 à 50 cm de hauteur environ, et de 50 à 100 mm de diamètre environ. Ils sont montés sur des pelles dont ils utilisent le circuit hydraulique.

**Risques potentiels**

En dehors des risques liés à l'outil lui-même (manutention, accrochage, flexibles sous pression, bruit, ...), les risques liés à l'utilisation d'un brise roche hydraulique (BRH) sont liés la puissance de l'outil et au travail sur des matériaux rigides dont on ne maîtrise pas la fracturation, et dans une moindre mesure au fait que l'on travaille parfois « à l'aveugle ». On peut craindre

- Le glissement de la pointerolle en raison d'un angle d'attaque du matériau trop tangentiel.
- Le déplacement d'un bloc facturé pouvant entraîner un choc ou un déplacement, voire un endommagement de réseau.
- La perforation de canalisations.
- La détérioration de réseaux aériens (flèche de la pelle).
- L'endommagement de dispositifs de protection passive (enrobage de tube).
- La déstabilisation d'ouvrages ou de leur environnement du fait des vibrations, dont l'effet dépend de la nature des sols.

Les conséquences peuvent être

- une explosion ,
- une inflammation ,
- des projections ,
- une perte d'étanchéité ou une rupture
- une fuite immédiate ou différée ,
- une électrisation ou une électrocution ,

- o une intoxication (pouvant être due aux vapeurs de combustion de certains produits),
- o une déstabilisation ou un endommagement d'ouvrage, engendrés par les vibrations.

#### Recommandations et prescriptions

La technique nécessite obligatoirement de faire une DT et une DICT

Les recommandations sont celles qui concernent les travaux de démolition et de terrassement mécanique à l'aveugle.

De plus, dès lors que l'utilisation d'un BRH présente un risque, elle doit faire l'objet de précautions et de protections particulières, qui doivent être signalées et prescrites par les exploitants de réseaux, principalement dans le cas de fragilité de réseaux du fait de leur vétusté, ou de la nature du matériau.

##### Prescription

Dans tous les cas, au-dessus d'un branchement ou d'une canalisation dont on ne connaît pas la profondeur et la position :

- o L'utilisation du BRH doit être limitée à la couche dure superficielle.
- o En cas de point dur en-deçà de la couche superficielle à l'intérieur du fuseau d'un réseau, un accord avec l'exploitant doit être obtenu.
- o Dans ce cas la présence d'un suiveur est obligatoire pour surveiller la pénétration de l'outil.
- o Surveiller l'évolution aérienne de la flèche de l'engin en cas de lignes aériennes à proximité.
- o Éviter l'utilisation, sans précaution particulière, à proximité de structures potentiellement sensibles aux vibrations (par exemple ouvrage maçonné, canalisation de transport,...).

#### Principales recommandations à prendre en compte avant les travaux

- o Vérifier que le marquage -piquetage a été effectué.
- o Vérifier que les organes de mise en sécurité présents dans l'emprise ont été repérés.
- o Mettre en place une matérialisation des ouvrages qui permette la conservation, durant les travaux, du repérage des ouvrages tracés et de tout élément utile.

#### Principales recommandations à prendre en compte pendant les travaux

- o Pour tous les ouvrages, il est impératif de ne pas arracher ou endommager les protections (aucune perforation, rupture, déformation, éraflure, griffure aux ouvrages, y compris à leurs revêtements et organes connexes, ne doit être toléré).
- o Contrôler que les affleurants sont en état. Prévenir si ce n'est plus le cas.

- o En cas d'endommagement ou de suspicion d'endommagement d'un ouvrage, prévenir le maître d'ouvrage et l'exploitant.

*Il s'agit de recommandations génériques non exhaustives, qu'il appartient à l'entreprise d'adapter, le cas échéant, pour tenir compte de son analyse technique complémentaire préalable au chantier*

## PHOTOMONTAGE N°2 SORTIE DE BERTHENICOURT

Sur le photomontage N°2 pris à la sortie de BERTHENICOURT.

### Dans le projet initial :

Le pétitionnaire dans son cartouche de présentation annonce un nombre d'éoliennes visibles de 6. La carte de modélisation affiche 7 éoliennes. Dans sa modélisation, il représente 7 éoliennes. Sur le photomontage ne sont représenté que 4 éoliennes.

### Dans le projet modifié à 5 éoliennes :

Le pétitionnaire dans son cartouche de présentation annonce un nombre d'éoliennes visibles de 2. La carte de modélisation affiche 5 éoliennes. Dans sa modélisation, il représente 5 éoliennes. Sur le photomontage ne sont représenté que 2 éoliennes.

## CARTOUCHE DE PRESENTATION PROJET INITIAL

# N°2 - Sortie Berthenicourt

Date et heure : 23/03/2016, 11h17

Coordonnées Lambert IIE : 2530915 N / 675175 E

Dimensions mât / rotor / totale : 93 m / 114 m / 150 m

Nombre d'éoliennes visibles : 6

Éolienne du projet la plus proche : 5 (1268 m)

Éolienne du projet la plus éloignée : 3 (2359 m)

## CARTOUCHE DE PRESENTATION PROJET MODIFIE 5 EOLIENNES

# N°2 - Sortie Berthenicourt

Date et heure : 23/03/2016, 11h17

Coordonnées Lambert IIE : 2530915 N / 675175 E

Dimensions mât / rotor / totale : 93 m / 114 m / 150 m

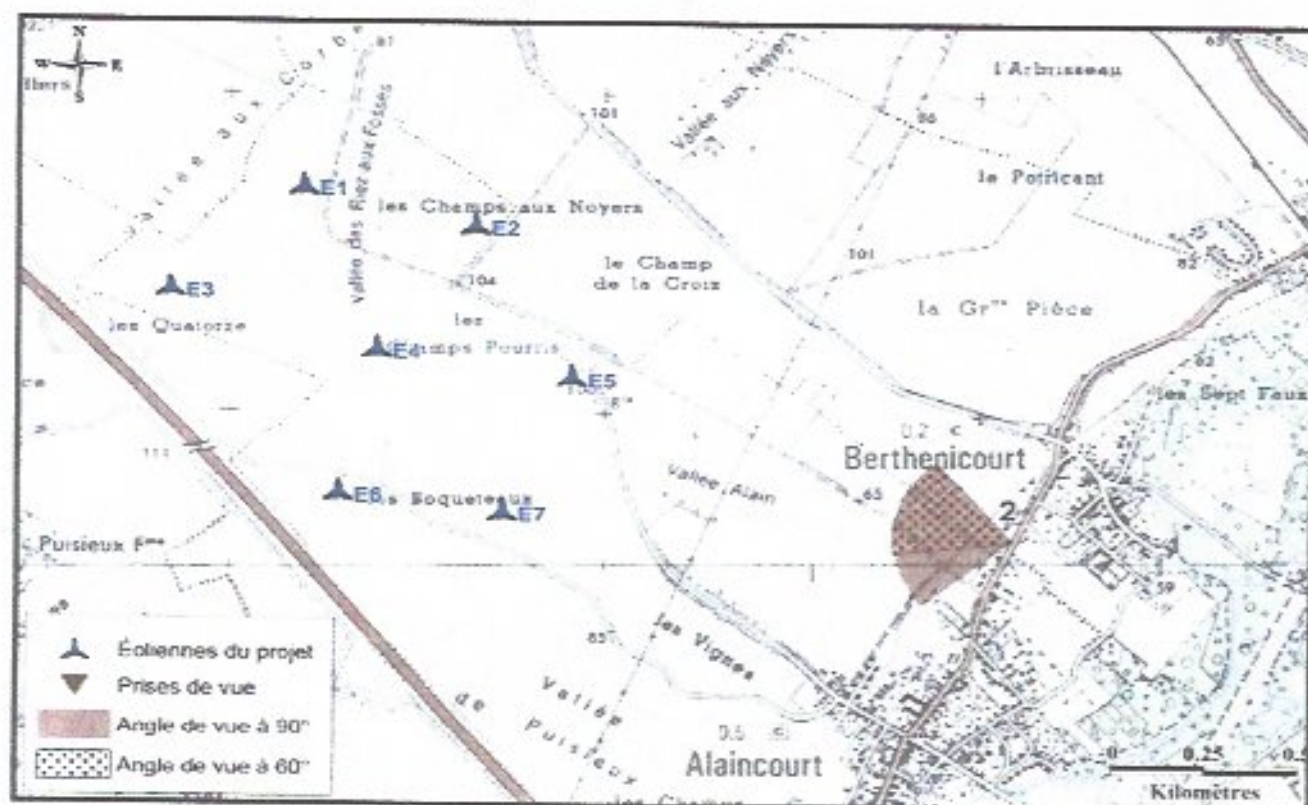
Nombre d'éoliennes visibles : 2

Éolienne du projet la plus proche : 2 (1730 m)

Éolienne du projet la plus éloignée : 3 (2360 m)



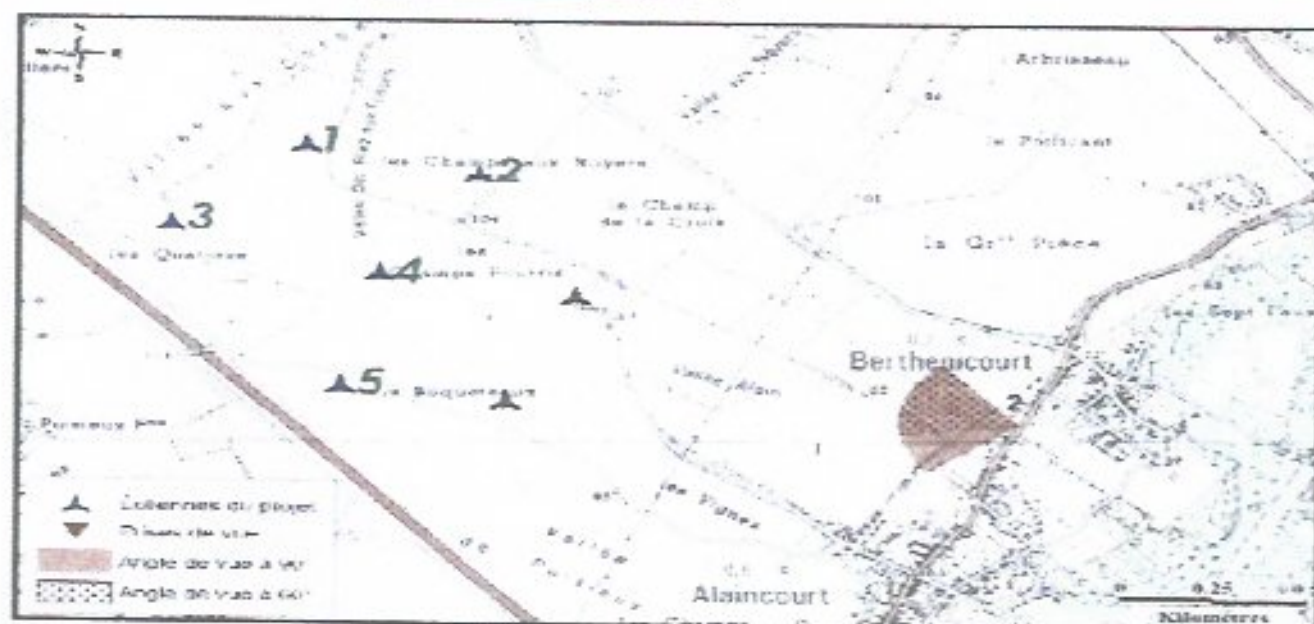
### CARTE DE LOCALISATION PROJET INITIAL



### Carte de localisation du point de vue n° 2

Donnée QUADRAN

### CARTE DE LOCALISATION PROJET MODIFIE 5 EOLIENNES



### Carte de localisation du point de vue n° 2

Donnée QUADRAN

## PHOTO N°2 PROJET INITIAL



## PHOTO N°2 PROJET MODIFIE 5 EOLIENNES

Donnée QUADRAN



## COMMENTAIRES PAYSAGERS

### Commentaires paysagers

A la faveur d'une coupure d'urbanisation entre Alaincourt et Berthenicourt, le regard s'ouvre sur le projet depuis la route principale. Ici le relief est doux ce qui justifiait de respecter une distance de recul importante vis-à-vis du coteau et des habitations. Cette précaution a permis de préserver un bon rapport d'échelle. Le parc se perçoit comme une opération groupée, relativement compacte, ce qui assure une bonne lisibilité de la composition.

*Le photomontage N°2 initial incorrect avec 6 éoliennes prévue dans le cartouche, 7 éoliennes sur la carte de localisation, 7 éoliennes dans la modélisation, 4 éoliennes représentées sur le photomontage.*

*La modification du photomontage N°2 avec 5 éoliennes affiche uniquement la visibilité de 2 éoliennes. Les angles de vue des cartes de localisation permettent la vue des 5 éoliennes.*

*Les photos montages en double FORMA A3 du nouveau projet ne montrent pas d'éoliennes dissimulées derrière la végétation. (A ce jour inexistant).*

*Le lecteur est trompé dans la lisibilité de la composition de la vue, le rapport d'échelle en est altéré.  
Le pétitionnaire cherche à limiter l'impact paysager sur les communes limitrophes et la vallée de l'Oise en trompant le lecteur.*

## LE PROJET VUE DEPUIS LA VALLEE DE L'OISE.

### *Synthèse des rapports d'échelles.*

(Voir les coupes altimétriques sur le dossier enquête publique 2019)

### DONNEES DU PETITIONNAIRE ENQUETE PUBLIQUE 2019 (7 éoliennes):

Photo N° 13 :	Est de MOY- DE-L' AISNE	Rapport d'échelle	BON
Photo N° 4 :	D 34 ENTREE D'ALAINCOURT	Rapport d'échelle	TRES BON
Photo N° 2 :	D 34 SORTIE BERTHENICOURT	Rapport d'échelle	BON
Photo N° 1 :	LES VIGNES (rue de la gare)	Rapport d'échelle	BON
Photo :	2 RUE DE LA GARE (CAVON)	Prise par nos soins,	sans rapport d'échelle
Photo :	RUE DU TOUR DE VILLE	Prise par nos soins,	sans rapport d'échelle

### RESULTATS DES COUPES ALTIMETRIQUES ENQUETE PUBLIQUE 2019:

Photo N° 13 :	Est de MOY- DE-L' AISNE		
	Eoliennes E2, E3, E4, E5, E6, E7,	Rapport d'échelle	NON RESPECTE
	Eoliennes E1	Rapport d'échelle	RESPECTE
Photo N° 4 :	D 34 ENTREE D'ALAINCOURT		
	Eoliennes E1, E2, E3, E4, E5, E6, E7,	Rapport d'échelle	NON RESPECTE
Photo N° 2 :	D 34 SORTIE BERTHENICOURT		
	Eoliennes E1, E2, E3, E4, E5, E6, E7,	Rapport d'échelle	NON RESPECTE
Photo N° 1 :	LES VIGNES (rue de la gare)		
	Eoliennes E4, E7,	Rapport d'échelle	NON RESPECTE
	Eoliennes E1, E3, E6	Rapport d'échelle	RESPECTE
	Eoliennes E2, E5	Rapport d'échelle	INVISIBLE
Photo :	2 RUE DE LA GARE (Cavon)		
	Eoliennes E4, E5, E6, E7,	Rapport d'échelle	NON RESPECTE
	Eoliennes E1, E2, E3	Rapport d'échelle	RESPECTE
Photo :	RUE DU TOUR DE VILLE		
	Eoliennes E1, E2, E3, E4, E5, E6, E7,	Rapport d'échelle	NON RESPECTE

### Tableau avec les 7 éoliennes de l'enquête publique de 2019

	EOLIENNES						
	E1	E2	E3	E4	E5	E6	E7
Photo N° 13							
Photo N° 4							
Photo N° 2							
Photo N° 1							
Photo Cavon							
Photo Tour de ville							

*Dans le commentaire paysager de chaque photo, le pétitionnaire définit les rapports d'échelles de façon arbitraire sans démontrer l'exactitude de ses dires, toujours BON, (En faveur du projet éolien.)*

*Avec ces coupes altimétriques, nous démontrons le contraire.*

Pour être BON, suivant les données de la DREAL, « La hauteur des éoliennes doit être inférieur à celle du reli considéré » afin d'éviter de porter atteinte aux paysages et à la qualité de la vie des riverains.

Les coupes altimétriques, la synthèse et le tableau récapitulatif de synthèse nous renseignent sur les véritables rapports d'échelles imposés par le concepteur.

Soit : 16,7 % Pour les rapports favorables.

4,1 % Pour les rapports invisibles

78,6 % Pour les rapports défavorables

Nous pouvons dire sans nous tromper que les rapports d'échelles dans la vallée de l'Oise et sur la commune d'ALAINCOURT sont DEFAVORABLES. Nous trouvons dans la réalisation de ce projet, une dominance des habitations certaine, un paysage emblématique altéré, une qualité de vie des riverains détruite et un non respect des rapports d'échelle demandés par les services de la préfecture « DREAL ».

Les rapports d'échelles nous montrent le caractère prégnant et dominant du projet dans la vallée et sur la commune d'ALAINCOURT, ne respectant pas l'identité et la proximité des paysages pour leur cohérence leur valeur patrimoniale leur sensibilité visuelle. (Paysage emblématique, référent dans l'atlas des paysages).

#### DONNEES DU PETITIONNAIRE ENQUETE PUBLIQUE 2021 (5 éoliennes):

Photo N° 13 :	Est de MOY- DE-L' AISNE	Rapport d'échelle	BON
Photo N° 4 :	D 34 ENTREE D'ALAINCOURT	Rapport d'échelle	TRES BON
Photo N° 2 :	D 34 SORTIE BERTHENICOURT	Rapport d'échelle	BON
Photo N° 1 :	LES VIGNES (rue de la gare)	Rapport d'échelle	BON
Photo :	2 RUE DE LA GARE (CAVON)	Prise par nos soins,	sans rapport d'échelle
Photo :	RUE DU TOUR DE VILLE	Prise par nos soins,	sans rapport d'échelle

#### Tableau avec les 5 éoliennes de l'enquête publique de 2021

	E1	E2	E3	E4	E5
Photo N° 13					
Photo N° 4					
Photo N° 2					
Photo N° 1					
Photo Cavon					
Photo Tour de ville					

Légende	
Favorable	
Défavorable	
Invisible	

## RESULTATS DES COUPES ALTIMETRIQUES ENQUETE PUBLIQUE 2021:

Photo N° 13 : Est de MOY- DE-L' AISNE Eoliennes E2, E3, E4, E6, Eoliennes E1	Rapport d'échelle Rapport d'échelle	NON RESPECTE RESPECTE
Photo N° 4 : D 34 ENTREE D'ALAINCOURT Eoliennes E1, E2, E3, E4, E5,	Rapport d'échelle	NON RESPECTE
Photo N° 2 : D 34 SORTIE BERTHENICOURT Eoliennes E1, E2, E3, E4, E5,	Rapport d'échelle	NON RESPECTE
Photo N° 1 : LES VIGNES (rue de la gare) Eoliennes E4, Eoliennes E1, E3, E5 Eoliennes E2,	Rapport d'échelle Rapport d'échelle Rapport d'échelle	NON RESPECTE RESPECTE INVISIBLE
Photo : 2 RUE DE LA GARE (Cavon) Eoliennes E4, E5, Eoliennes E1, E2, E3	Rapport d'échelle Rapport d'échelle	NON RESPECTE RESPECTE
Photo : RUE DU TOUR DE VILLE Eoliennes E1, E2, E3, E4, E5,	Rapport d'échelle	NON RESPECTE

Dans le commentaire paysager de chaque photo de ce nouveau projet avec 5 éoliennes, le pétitionnaire définit les rapports d'échelles de façon arbitraire sans démontrer l'exactitude de ses dires, toujours BON, (En faveur du projet éolien.)

Avec les coupes altimétriques réalisées pour l'enquête publique de 2019, nous démontrons le contraire.

Pour être BON, suivant les données de la DREAL, « La hauteur des éoliennes doit être inférieure à celle du relief considéré » afin d'éviter de porter atteinte aux paysages et à la qualité de la vie des riverains.

Les coupes altimétriques, la synthèse et le tableau récapitulatif de synthèse nous renseignent sur les véritables rapports d'échelles imposés par le concepteur.

Soit : 23,3 % Pour les rapports favorables.  
3,4 % Pour les rapports invisibles  
73,3 % Pour les rapports défavorables

Nous pouvons dire sans nous tromper que les rapports d'échelles dans la vallée de l'Oise et sur la commune d'ALAINCOURT sont DEFAVORABLES.

Le passage de 7 éoliennes à 5 éoliennes ne modifie que très sensiblement les rapports d'échelles.

Les rapports favorables passent de 16,7 % à 23,3 % soit une différence de 6,6 %

Les rapports invisibles passent de 4,7 % à 3,4 % soit une différence de 1,3 %

Les rapports défavorables passent de 78,6 % à 73,3 % soit une différence de 5,3 %

Le gain obtenu par la suppression des éoliennes E6 E7 est dérisoire.

Nous trouvons toujours dans la réalisation de ce projet, une dominance certaine des habitations, un paysage emblématique altéré, une qualité de vie des riverains détruite et un non respect des rapports d'échelle demandés par les services de la préfecture « DREAL ».

Les rapports d'échelles nous montrent le caractère prégnant et dominant du projet dans la vallée et sur la commune d'ALAINCOURT, ne respectant pas l'identité et la proximité des paysages pour leur cohérence leur valeur patrimoniale leur sensibilité visuelle. (Paysage emblématique, référent dans l'atlas des paysages).

Dans l'éventualité de cette configuration, nous demandons la mise en place de la mesure d'évitement, c'est-à-dire le rejet complet de ce projet, incompatible avec les paysages protégés de notre vallée.

## DETERMINATION DE LA HAUTEUR ACCEPTABLE DES EOLIENNES (Projet 7 machines)

Voir les coupes altimétriques sur le dossier enquête publique 2019

Dans notre dossier réalisé pour l'enquête publique, déposé au commissaire enquêteur à la mairie d'ALAINCOURT le 02 septembre 2019, nous avons démontré à partir de coupes altimétriques et un tableau de synthèse un pourcentage de 78.6 % de rapports d'échelles défavorables.

Pour être acceptable, la hauteur des éoliennes doit apparaître inférieure à celle du relief considéré.

A partir des coupes altimétriques existantes, réalisées pour le dossier d'enquête publique. Nous avons déterminé la hauteur acceptable de chaque éolienne pour qu'elle apparaisse inférieure ou égale au relief considéré.

Pour ce faire, nous avons repris chaque tracé, nous avons porté sur l'axe des mesures un point à une distance identique à la cote D, (D représentant la hauteur du relief). La valeur portée sur l'axe des mesures à partir de la droite représentant la vue du relief, représente la hauteur maximum de l'éolienne sur cet axe.

Le tracé d'une droite, (de couleur bleue) partant de l'observateur, passant par le nouveau point sur l'axe des mesures, se prolongeant vers les éoliennes, donne à leurs intersections, la hauteur acceptable de l'éolienne pour le rapport d'échelle par rapport au relief du terrain.

La hauteur réelle maximum des éoliennes apparaît, égale ou inférieures au terrain.

## ANALYSE DES DONNEES RENDUES PAR LES COUPES ALTIMETRIQUES (Enquête publique 2019)

La mise en tableau des hauteurs maximum admissibles nous permet de donner la hauteur moyenne admissible de chaque éolienne pour être acceptable dans le rapport d'échelle.

TABLEAU DE SYNTHESE DES HAUTEURS ADMISSIBLES POUR LE RAPPORT D'ECHELLE DE CHAQUE EOLIENNE

Tableau avec les 7 éoliennes de l'enquête publique de 2019

	EOLIENNES						
	E1	E2	E3	E4	E5	E6	E7
Photo N° 13	150	128.73	150	145.21	102.71	111.55	107.56
Photo N° 4	104.58	105.06	75.44	75.24	67.66	42.25	41.29
Photo N° 2	137.78	96.82	111.16	79.93	38.58	113.19	78.02
Photo N° 1	150	150	150	136.11	150	150	75.81
Photo CAVON	150	150	150	144.77	104.13	107.96	78.28
Photo Tour de viie	125.45	130.16	91.76	93	80.84	52.59	49.37
Hauteur Moyenne	136.97	126.80	121.39	112.38	90.66	96.26	71.72
Dépassement	8.69%	15.47%	19.07%	25.08%	39.56%	35.83%	52.19%

Moyenne de dépassement total : 28 %

### Dans le projet à 7 machines :

Le tableau démontre une position très prégnante des éoliennes E5 E6 E7 dans la partie aérienne du paysage emblématique de la vallée de l'Oise avec des dépassements de 35,83% à 52,19% des hauteurs acceptables de rapports d'échelles.

*Ces éoliennes implantées au plus près du village n'ont pas leurs places dans le paysage de la commune d'ALAINCOURT, elles ne respectent pas les clauses de non concurrence visuelle avec le clocher de l'église, ces éoliennes participent à l'effet d'écrasement du village, ne respectent pas les rapports d'échelles.*

*Ces éoliennes doivent faire l'objet d'un rejet.*

*Les éoliennes E2 E3 E4, avec des hauteurs acceptables de 112,38m à 126,8m ont un pourcentage de dépassement allant de 15,47% à 25.08% pour des gabarits de 150m.*

*Une réduction du gabarit est envisageable. Ramenées dans des hauteurs acceptables de rapport d'échelle, réduit le problème de covisibilité avec la basilique de Saint- Quentin. Avec un diamètre de survol moins important, nous pensons que le problème de non-conformité avec le PLU (article A7, les distances non conformes avec les limites de la commune de BERTHENICOURT) seraient résolu pour l'éolienne E2.*

*Nous demandons pour ces trois machines, de revoir leurs gabarits à 120m.*

*L'éolienne E1 avec une hauteur acceptable de 136.97m, soit une moyenne de dépassement de 8.69% par rapport à une machine de 150m.*

*Située dans le fond du terroir, cet aérogénérateur ne devra pas tellement impacter les habitants de la commune d'ALAINCOURT.*

*Nous pensons, que cette éolienne peut rester à sa hauteur initiale.*

### **DETERMINATION DE LA HAUTEUR ACCEPTABLE DES EOLIENNES** (Projet 5 machines)

*Voir les coupes altimétriques sur le dossier enquête publique 2019*

Dans notre dossier réalisé pour l'enquête publique, déposé au commissaire enquêteur à la mairie d'ALAINCOURT le 02 septembre 2019, nous avons démontré à partir de coupes altimétriques et un tableau de synthèse un pourcentage de 78.6 % de rapports d'échelles défavorables. Dans le tableau à 5 éoliennes réalisé pour l'enquête publique 2021 le pourcentage de rapport d'échelle défavorable est de 73,3 %.

*Pour être acceptable, la hauteur des éoliennes doit apparaître inférieure à celle du relief considéré.*

*A partir du tableau de synthèse existant, réalisé pour le dossier d'enquête publique de 2019. Nous avons enlevé les données des éoliennes E5 E7 pour obtenir un tableau avec les 5 éoliennes conforme à l'enquête publique de 2021 afin de déterminer la hauteur acceptable de chaque éolienne pour qu'elle apparaisse inférieure ou égale au relief considéré. Le processus reste identique au tableau de 2019.*

*La hauteur réelle maximum des éoliennes apparaît, égale ou inférieures au terrain.*

### **ANALYSE DES DONNEES RENDUES PAR LES COUPES ALTIMETRIQUES** (Enquête publique 2021)

*La mise en tableau des hauteurs maximum admissibles nous permet de donner la hauteur moyenne admissible de chaque éolienne pour être acceptable dans le rapport d'échelle.*

**TABLEAU DE SYNTHÈSE DES HAUTEURS ADMISSIBLES POUR LE RAPPORT D'ÉCHELLE DE CHAQUE ÉOLIENNE**  
**Tableau avec les 5 éoliennes de l'enquête publique de 2021**

	ÉOLIENNES				
	F1	E2	E3	F4	E5
Photo N° 13	150	128.73	150	145.21	111.55
Photo N° 4	104.58	105.06	75.44	75.24	42.25
Photo N° 2	137.78	96.82	111.16	79.93	113.19
Photo N° 1	150	150	150	136.11	150
Photo CAVON	150	150	150	144.77	107.96
Photo Tour de ville	129.45	130.16	91.76	93	52.59
Hauteur moyenne	136.97	126.60	121.39	112.38	96.26
Dépassement	8.69%	15.47%	19.07%	25.08%	35.83%

	Hauteur acceptable
	Éolienne Invisible
	Hauteur moyenne acceptable par éolienne

Moyenne de dépassement total : 20,83 %

**Dans ce projet à 5 machines :**

Le tableau démontre la position très prégnante de l'éolienne E5 dans la partie agricole du paysage emblématique de la vallée de l'Oise avec un dépassement de 35,83% de la hauteur acceptable du rapport d'échelle.

Cette éolienne implantée au plus près du village n'a pas sa place dans le paysage de la commune d'ALAINCOURT, elle ne respecte pas les clauses de non concurrence visuelle avec le clocher de l'église, cette éolienne participe à l'effet d'écrasement du village, ne respecte pas le rapport d'échelle.

***Cette éolienne doit faire l'objet d'un rejet.***

Les éoliennes E2 E3 E4, avec des hauteurs acceptables de 112,38m à 126,8m ont un pourcentage de dépassement allant de 15,47% à 25,08% pour des gabarits de 150m.

Une réduction du gabarit est envisageable. Ramenées dans des hauteurs acceptables de rapport d'échelle, réduit le problème de covisibilité avec la basilique de Saint- Quentin. Avec un diamètre de survol moins important, nous pensons que le problème de non-conformité avec le PLU (article A7, les distances non conformes avec les limites de la commune de BERTHENICOURT) seraient résolu pour l'éolienne E2.

***Nous demandons pour ces trois machines, de revoir leurs gabarits à 120m.***

L'éolienne E1 avec une hauteur acceptable de 136,97m, soit une moyenne de dépassement de 8,69% par rapport à une machine de 150m.

Située dans le fond du terroir, cet aérogénérateur ne devra pas tellement impacter les habitants de la commune d'ALAINCOURT.

***Nous pensons, que cette éolienne peut rester à sa hauteur initiale.***

**Conclusion :**

Ce nouveau projet, **VUE DEPUIS LA VALLEE DE L'OISE**, ramené à 4 éoliennes d'une hauteur totale de 120 mètres (E5 est très prégnante dans le visuel paysager et ne peut respecter les directives de rapports d'échelles demandées par les services administratif de la DREAL).serai beaucoup mieux accepté par l'ensemble de la population ALAINCOURTOISE, mais surtout des riverains.



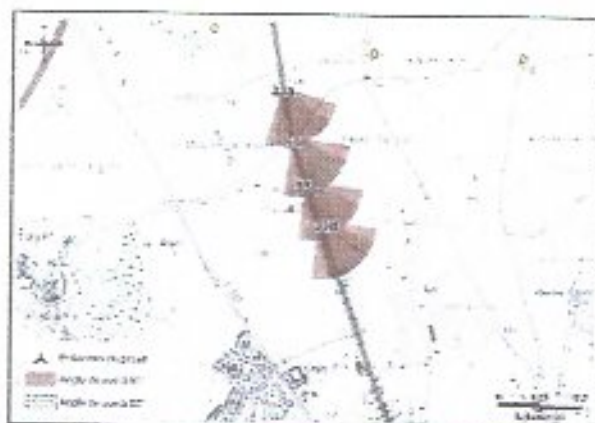
## LE PROJET VUE DEPUIS LA BASILIQUE DE SAINT-QUENTIN

### COVISIBILITE AVEC LA BASILIQUE DE SAINT QUENTIN

Dans le carnet de photomontages des compléments, identique au carnet de photomontages initial, (dossier enquête publique 2019) le concepteur reconnaît, que le parc éolien tel qu'il est présenté, se trouve en covisibilité directe avec la basilique de SAINT-QUENTIN depuis le point 33a : (Sur la R1044 à la hauteur de la commune de FAYET)

L'industriel constate que le parc éolien d'ALAINCOURT se découvre en même temps que la basilique, reconnaît que deux éoliennes se trouvent immédiatement à proximité du monument historique, que l'impact doit être qualifié de fort car le parc affecte le cadre paysager du monument.

### PHOTO 33A ET COMMENTAIRES QUADRAN



Carte de localisation des points de vue n°33 abcd

#### Commentaires paysagers

La RD1044 est une axe très fréquenté ouvrant ponctuellement des vues panoramiques en direction de la basilique de Saint-Quentin. C'est l'un des rares itinéraires au Sud de la ville d'où l'on peut voir le monument. Ces travellings montrent tout d'abord qu'il y a une alternance de point de vue ouvert et de point de vue fermé aux grés des aléas topographiques et de la végétation présente sur les bas-côtés.

#### 33 a

Ce point de vue correspond à une aire de stationnement poids lourds localisée en rive gauche de la RD1044. Cette aire d'arrêt ouvre tout-à-coup un panorama en direction de Saint-Quentin. On constate que le parc éolien d'Alaincourt se découvre en même temps que la basilique et que deux éoliennes se trouvent immédiatement à proximité du monument historique. Bien que la distance d'éloignement permet de conserver un bon rapport d'échelle et d'écarter toute situation de domination sur l'édifice, l'impact doit-être qualifié de fort car le parc affecte le cadre paysager du monument.

#### 33 b

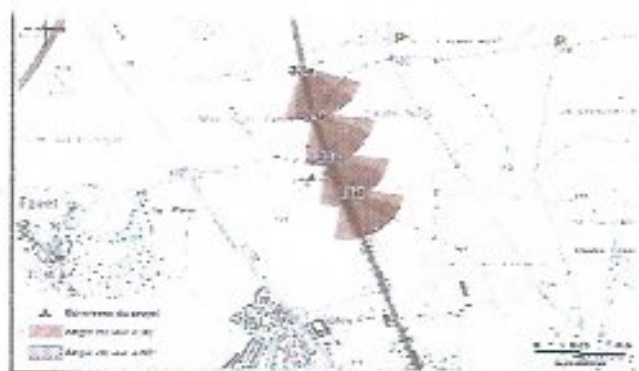
Cette vue est située juste en amont du point de basculement topographique à partir duquel on peut voir la ville de Saint-Quentin.

Donnée QUADRAN : Carnet de photomontages

Depuis le point 33c : (Sur la R1044 à la hauteur de la commune de FAYET)

Le concepteur constate que le parc éolien d'ALAINCOURT se trouve en covisibilité directe avec la basilique de SAINT-QUENTIN : les éoliennes jouxtent immédiatement l'édifice et se voient dans la continuité du monument, une analyse plus attentive montre que les nacelles semblent aussi haute que la façade de l'édifice .L'impact du parc peut-être considéré comme fort de ce point de vue.

### PHOTO 33C ET COMMENTAIRES QUADRAN



Carte de localisation des points de vue n°33 abcd

#### Commentaires paysagers

33 c

Plus au Sud, l'automobiliste profite d'une courte séquence de vue panoramique vers Saint-Quentin. On constate que le parc éolien d'Alaincourt est fortement prégnant en raison de son échelle d'une part et de sa masse d'autre part. Il se trouve en covisibilité directe avec la basilique : les éoliennes jouxtent immédiatement l'édifice et se voient dans la continuité du monument. Bien que l'éloignement favorise un rapport d'échelle acceptable dans tout autre situation, une analyse plus attentive montre que les nacelles semblent aussi haute que la façade de l'édifice. L'impact du parc

Donnée QUADRAN : Carnet de photomontages

### COMMENTAIRES QUADRAN

12 2 9 - Alaincourt

Il est recommandé d'aborder les effets de covisibilité avec la basilique de Saint-Quentin sous l'angle du cumul des impacts en s'appuyant sur des photomontages représentatifs.

Cette remarque de la part des Services Instructeurs a été abordée en réunion DRFAI le 16 juin 2017. Nous n'avons malheureusement pas pu avoir de précisions sur cette demande de la part du service paysage. En effet, les interlocuteurs présents ce jour-là nous ont indiqué que ce service était en défaut de personnel, et que personne n'était en mesure de nous répondre.

Néanmoins le sujet de la covisibilité du parc avec la Basilique de Saint-Quentin a été traité à plusieurs reprises dans le carnet de photomontages et dans l'étude paysagère. En effet, dans le carnet de photomontages, les points de vue n° 33abcd, 34, 35, 36, 37 et 38ab traitent de cette covisibilité, furtive bien souvent. De plus, pour traiter le sujet, le territoire au nord-ouest de St-Quentin a été parcouru afin de connaître tous les points susceptibles de représenter une situation de covisibilité. Elles sont ainsi toutes représentées dans le carnet de photomontages (mis à jour à notre propre initiative) et l'étude paysagère.

La société QUADRAN a déposée un projet éolien sur la commune d'ALAINCOURT.

Dans le cadre de l'instruction de ce dossier, les services administratif, dans la Demande de compléments du 23 Février 2017 page 8 " Synthèse sur l'avis de ce dossier " demandent d'illustrer les principaux impacts paysagers (Belvédère de LAON, Basilique de SAINT-QUENTIN).

En réponse, le pétitionnaire, dans sont dossier Compléments au dossier de demande d'autorisation unique de Aout 2018, la société QUADRAN, fournit.

Pour la Cathédrale de LAON (Remarque N°3) deux photomontages depuis l'édifice (butte EST et butte OUEST).

## N°39 - Cathédrale Notre-Dame (butte Est)

Date et heure : 27/02/2017 à 11h45

Coordonnées Lambert 93 : 2598161 N / 493183 E

Dimensions mâc / rotor / totale : 93 m / 114 m / 150 m

Nombre d'éoliennes visibles : 5

Éolienne du projet la plus proche : 5 (30060 m)

Éolienne du projet la plus éloignée : 1 (30100 m)

Commentaires paysagers

Il convient de préciser que les simulations présentées accueillent l'édifice des éoliennes afin d'en permettre la lecture.

Le projet éolien d'Alaincourt se situe à plus de 28km de la butte de Laon. A cette distance, une éolienne de 100m de haut a une incidence visuelle inférieure à 0,5° d'angle, elle se situe donc dans la limite de perception lointaine de l'œil humain. Certes l'effet de masse contribue à augmenter la visibilité, mais la panoramique de la situation initiale montre bien combien la nébulosité de l'horizon, même par temps clair, obténise fortement la visibilité.

Abstraction faite des effets atmosphériques et de la distance, on peut affirmer que le projet éolien contribue très modérément à l'extension de l'occupation de la ligne d'horizon depuis l'Est de la butte.



Angle du photomontage à 90° et 45°



Carte de localisation du point de vue n° 39



État initial

154

Donnée QUADRAN Cathédrale de Laon

*Pour la Basilique de SAINT-QUENTIN, le sujet est détourné par la présentation en traveling de photomontages depuis la route départementale 1044 sur les abords de la ville en arrivant de CAMBRAI.*

*La société QUADRAN reconnaît un impact fort depuis ce lieu.*



*Donnée QUADRAN*

***Aucune étude n'est réalisée depuis l'édifice.***

*Malgré l'existence de circuits touristiques passant par les hauteurs du monument, empruntés par des touristes locaux, nationaux, internationaux, en individuel ou en groupe.*

*Voulant informer les services instructeurs de la DREAL de ce manquement, j'ai échangé ces informations avec Monsieur EMIEL. (DREAL)*

*Au cours de la discussion, celui-ci me précise que cette information est un élément important, permettant de faire la demande d'une étude par photomontages depuis les hauteurs, celui-ci me conseille de fournir à l'instructeur en charge du dossier, les renseignements et l'exactitude de l'existence de ces visites, le lieu et la direction à donner aux photos.*

*Afin de pouvoir donner aux services compétents les documents nécessaires, je me suis rapproché de la direction de l'Office de tourisme et des congrès du Saint-Quentinois. Pour répondre à mes attentes, celle-ci ma fait parvenir un courrier confirmant et résumant ces circuits touristiques.*

contenu du message	
à	"Christelle DELACROIX" <christelle.delacroix@developpement-durable.gouv.fr>; "EMIEL Christophe" <christophe.emiel@developpement-durable.gouv.fr>
date	22/10/20 15:52
objet	Re: PE d'ALAINCOURT: Demande de photomontages depuis les hauteurs de la basilique
pièce(s) jointe(s)	1 fichier(s) Lettre Off..._ans (142,45 ko)

## ASSOCIATION SAUVEGARDE DE LA VALLEE DE L'OISE

2 Rue de la Gare 02240 ALAINCOURT - Mail : jeanmarie.crapart@orange.fr TEL : 03 23 07 76 77

A l'attention de :  
Madame DELACROIX Christelle,  
Monsieur EMIEL Christophe.

OBJET : PE ALAINCOURT, Circuits touristiques sur les hauteurs de la basilique de Saint Quentin.

Demande d'étude par photomontages de l'impact du projet éolien sur la basilique de Saint Quentin.

La société QUADRAN a répondu en projet éolien sur la commune d'ALAINCOURT.

Dans le cadre de l'instruction de ce dossier, les services administratifs, dans la Demande de compléments du 23 Février 2017 page 8

"Synthèse sur l'avis de ce dossier" demandent d'illustrer les principaux impacts paysagers (Belvédère de LAGNY, Basilique de SAINT-QUENTIN).

En réponse, le pétitionnaire, dans son dossier Compléments au dossier de demande d'autorisation unique de Août 2018, la société QUADRAN, fournit:

Pour la Cathédrale de LAGNY (Eglise N°3) deux photomontages depuis l'édifice (vue EST et vue OUEST).

Pour la Basilique de SAINT-QUENTIN, le sujet est détaillé par la présentation en traveling de photomontages depuis la route départementale 1044 sur les abords de la ville en arrivant de CAMBRAI.

La société QUADRAN reconnaît un impact fort depuis ce lieu.

Aucune étude n'est réalisée depuis l'édifice malgré l'existence de circuits touristiques sur ce lieu, passant par les hauteurs du monument, empruntés par des touristes locaux, nationaux, internationaux, en individuel ou en groupe.

Voulant informer les services instructeurs de ce manquement, j'ai échangé ces informations avec Monsieur EMIEL.

Au cours de la discussion, celui-ci me précise que cette information est un élément important, permettant de faire la demande d'une étude par photomontages depuis les hauteurs, celui-ci me conseille de faire à l'instruction en charge du dossier, les renseignements et l'exactitude de l'existence de ces visites, le lieu et la direction à donner aux photos.

Afin de pouvoir donner aux services compétents les documents nécessaires, je me suis rapproché de la direction de l'Office de tourisme et des congrès du Saint-Quentinois.

Pour répondre à mes attentes, celle-ci ma fait parvenir un courrier confirmant et résumant ces circuits touristiques.

Contact : Madame Cécile MILLET Directrice  
Cecile.millet@saint-quentin.fr  
Tel : 03 23 67 80 46

La réalisation des photos provient de films depuis le ciel, vue de la basilique, côté Sud-est, en direction de la vallée de l'Oise, entre les communes de Mézières sur Oise et Mézy de l'Alène, (Alaincourt), avec un AZIMUT NORD compris entre 146°5 et 153°.

Vous souhaitant bonne réception,  
Cordialement.

Le président de l'association  
JM CRAPART



**ASSOCIATION  
SAUVEGARDE DE LA VALLEE DE L'OISE  
M. Jean-Marie CRAPART  
2, rue de la Gare  
02240 ALAINCOURT**

Saint-Quentin, le 20 octobre 2020

Réf : OTC/CM/20-093

Monsieur le Président,

Pour faire suite à votre demande de renseignements, je vous confirme que l'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois organise des visites touristiques des hauteurs de la basilique de Saint-Quentin.

Ces visites font partie d'une part d'une programmation annuelle pour les touristes individuels français ou étrangers et peuvent se dérouler de jour comme à la tombée de la nuit et d'autre part, sont proposées aux groupes à l'occasion d'un séjour sur la destination touristique.

Elles sont commercialisées par l'Office de Tourisme et obligatoirement accompagnées par un guide conférencier membre de l'association des Amis de la basilique.

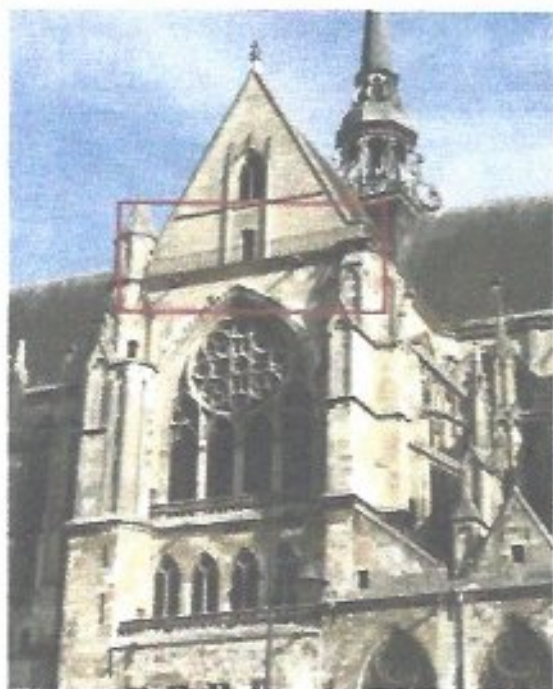
Les visites des hauteurs de la basilique font partie du top 3 des visites sur la destination. Elles permettent de découvrir les combles de l'édifice constitués d'une charpente en béton armé datant de 1934 mais également d'emprunter un circuit extérieur (côtés sud-est et nord-est de la façade) permettant d'avoir une vue extraordinaire non seulement sur la ville mais également sur le Saint-Quentinois. Il n'est pas rare lorsque le temps le permet de distinguer au loin la silhouette de la montagne couronnée de Laon.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Cécile MILLET  
Directrice

Office de Tourisme et des Congrès  
du Saint-Quentinois  
3 rue Emile Zola  
02100 Saint-Quentin  
Tél. : 03 23 67 05 00  
E-mail : tourisme@saint-quentin.fr  
www.saint-quentin-tourisme.fr  
#visitsaintquentin





*La réalisation des photos pouvant se faire depuis le circuit haut de la basilique, coté Sud-est, en direction de la vallée de l'Oise, entre les communes de Mézières sur Oise et Mây de l'Aisne, (Alaincourt), avec un AZIMUT NORD compris entre 146°5 et 153°.*

*(Suivant l'encadré de la photo)  
Photo Google retouchée*

**Les Visites des hauteurs de la Basilique font partie de top 3 des visites sur la destination.**  
*(Direction de l'office du tourisme du Saint-Quentinois)*



*Photo Google*

*Cette photo prise depuis la Basilique de Saint-Quentin sur le balcon du Grand croisillon Sud en partie haute coté Sud- Est en direction du projet éolien d'Alaincourt nous montre la vue extraordinaire que les touristes peuvent contempler. Il n'est pas rare de pouvoir par temps clair de distinguer la collégiale de Laon.*

*Les touristes contemplant du balcon, la ville et les environs de Saint-Quentin*



*Cette photo prise du même promontoire permet également aux touristes de contempler le centre ville et les environs de Saint-Quentin.*

*Photo Google*

*Le 22/ 10/2020, le Mail informant les services instructeur de la DREAL de l'existence de ce circuit touristique, à été transmis par leurs soins au pétitionnaire. Par téléphone, la responsable du projet m'indique ne pouvoir rien faire, le dossier étant déposé, cette demande étant hors procédure. Il faut attendre le nouveau cadre législatif de l'enquête publique.*

*Le 11 / 03/ 2021, la direction de l'office du tourisme Saint quentinois me fait savoir que la société TOTAL QUADRAN n'est toujours pas intervenue pour prendre des photos depuis les hauteurs de la basilique. Elle me précise que l'accès aux hauteurs était actuellement un peu compliqué par la présence de travaux dans l'édifice et à l'extérieur. Elle donne les coordonnées d'une personne des services techniques pouvant accompagner le photographe pour un accès en toute sécurité*

*Ce Mail est transmis aux services instructeur de la DREAL de Lille en demandant de le communiquer au pétitionnaire.*



contenu du message	
à	"Christelle DELACROIX" <christelle.delacroix@developpement-durable.gouv.fr>
date	11/03/21 14:55
objet	tr : PE ALAINCOURT/ Accès hauteurs de la basilique de Saint Quentin pour photomontage

Bonjour Madame DELACROIX,  
 J'ai recontacté la direction de l'office du tourisme de la ville de Saint Quentin, Madame MILLET.  
 Elle m'informe que la Société TOTAL QUADRAN n'a pas pris de contact pour prendre des photos depuis les hauteurs de la basilique de Saint-Quentin.  
 Me précise, que les accès sont un peu compliqués actuellement, la personne à contacter est Monsieur Anthony STANEK pour un accès sécurisé.  
 Pouvez vous en informer la responsable du projet, Madame RABIER MARTINELLI  
 Vous souhaitant bonne réception,  
 Cordialement,  
 JM CRAPART

> Message du 11/03/21 12:13  
 > De : "MILLET Cécile" <cecile.millet@saint-quentin.fr>  
 > A : "Jean-Marie CRAPART" <jeanmarie.crapart@orange.fr>  
 > Copie à :  
 > Objet : Accès hauteurs de la basilique  
 >  
 >  
 Bonjour M. Crapart,  
 La société Total Cadran ne m'a pas contactée pour aller faire des photos depuis les hauteurs de la Basilique.  
 Dans tous les cas, comme il y a actuellement des travaux qui rendent l'accès aux hauteurs un peu compliqué, il faudrait que la société contacte directement M. Anthony STANEK des services techniques de la Ville qui pourra accompagner en toute sécurité.  
 anthony.stanek@saint-quentin.fr  
 Cordialement,

## CÉCILE MILLET

Directrice

T. +33 (0)3 23 67 05 00  
 M. cecile.millet@saint-quentin.fr

<[if vml]>

Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois

3 Rue Emile Zola, 02100 - Saint-Quentin

+33 (0)3 23 67 05 00 | www.saint-quentin-tourisme.fr

<[ # vici@saintquentin

[endif]>

<[if vml]> <[endif]> Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois est certifié ISO 9001 pour son Système de Management de la Qualité  
 Adoptez l'écologie, répondez cet e-mail que si nécessaire  
 Ne panz. Appuyez sur les liens

> Ce message appartient à la Ville de Saint-Quentin. Il contient des informations qui peuvent avoir un caractère confidentiel. Il est établi à l'attention exclusive de ses destinataires. Toute divulgation, utilisation, diffusion ou reproduction totale ou partielle de ce message ou des informations qu'il contient, sans autorisation préalable de son expéditeur pourra faire l'objet de poursuites pénales.  
 > Son contenu électronique est susceptible d'altération et son intégrité ne peut être certifiée. La Ville de Saint-Quentin décline toute

Ce projet éolien prévu d'être implanté sur la commune d'Alaincourt a la particularité d'avoir deux éoliennes se situant dans le périmètre de protection de la Basilique de Saint-Quentin.

Les services instructeurs recommandent d'aborder les effets de covisibilité avec la basilique de Saint-Quentin sous l'angle du cumul des impacts en s'appuyant sur des photomontages représentatifs.

Le pétitionnaire est dans l'obligation de démontrer que le monument n'est pas impacté.

Celui-ci contourne cette réalité en réalisant des photomontages en traveling depuis l'entrée nord de la ville, en reconnaissant toute fois un impact fort mais furtif depuis ce lieu. (De ce fait non pris en considération)

Il dissimule ainsi l'impact direct sur l'édifice.

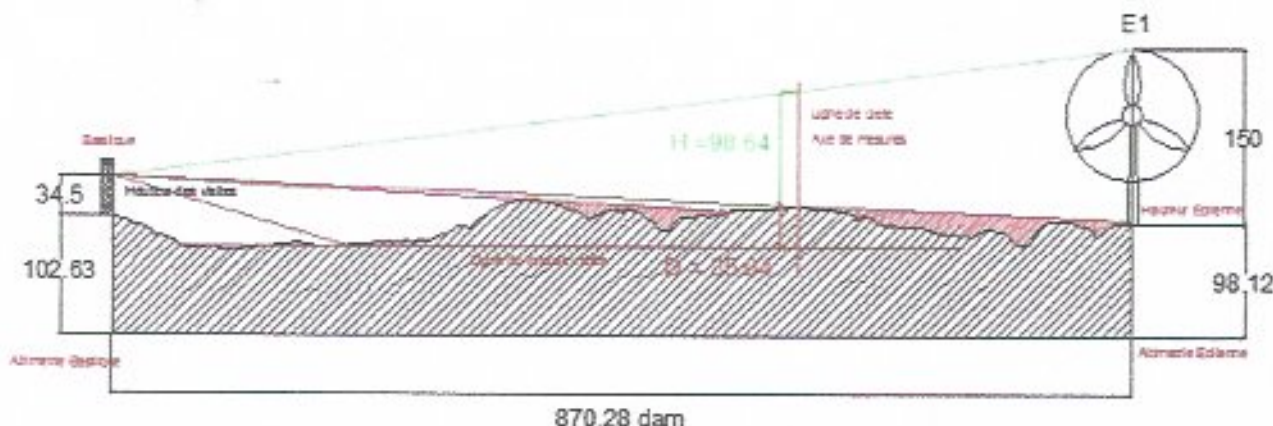
Pouvant provoquer si ce projet se réalise un préjudice très important pour le tourisme international de Saint-Quentin au risque de détruire tous les efforts que cette ville a réalisés et continue de faire en rénovant le monument mais aussi sont intérieur, allant jusque réaménager entièrement le quartier et l'esplanade pour en faire le pôle d'attraction touristique principal de la ville. Il est pour nous impératif que soit pris en considération ces éléments et que des photomontages soient réalisés depuis les hauteurs afin de lever tous présages sur les effets de covisibilité.

Suite aux éléments que nous avons avancés, (preuve de l'existence de circuits touristiques, dénomination et position du lieu touristique, le lieu et la direction des photos).

Comme pour la Mairie d'ALAINCOURT, nous sollicitons Monsieur le Commissaire Enquêteur de bien vouloir accéder à notre souhait, dans ce nouveau cadre juridique de demander à la société TOTAL QUADRAN de bien vouloir réaliser des photomontages depuis les hauteurs de la basilique de Saint-Quentin.

La réalisation des photos pouvant se faire depuis le circuit haut de la basilique, coté Sud-est, en direction de la vallée de l'Oise, entre les communes de Mézières sur Oise et Moy de l'Aisne, (Alaincourt), avec un AZIMUT NORD compris entre 146°5 et 153°.

En absence de photomontages, nous avons réalisé une coupe altimétrique depuis les hauteurs de la basilique jusque l'éolienne E 1 située dans la zone de protection de la basilique. Nous pouvons constater que le rapport d'échelle est catastrophique. Pour être BON, suivant les données de la DREAL, « La hauteur des éoliennes doit être inférieur à celle du relief considéré ». Dans ce cas, le relief mesuré est de 35,04m la hauteur visible des éoliennes est de 98,64m



## FAISCEAUX HERTZIENS :

Dans le dossier (modification+annexes 2- 3), la société QUADRAN, au chapitre environnement maté page29, nous présente une carte des réseaux.

Celle-ci produit deux faisceaux hertziens :

### 1) Un FH SFR :

Suite à notre intervention, des négociations entre le promoteur et l'opérateur téléphonique aboutissent au déplacement des éoliennes E2 et E5 au moment de l'enquête publique initiale.

(Une distance de 150m est prise en considération entre l'axe du FH et l'axe de l'éolienne amenant le déplacement de 5 et 30m de celle-ci.)

### 2) Un FH FREE :

La société FREE Mobile Exploite un faisceau hertzien FH 32 GHz d'une longueur de 7Km, passant sur la commune d'ALAINCOURT 02240. Il est situé entre le pylône auto stable, du Bois Maillard. Support N° 674218, N° d'identification : 1490661. Situé : Aire de repos d'URVILLER 02690 URVILLER (Autoroute A26), et le pylône auto stable, Le vieux chemin de LAON, support N°497886, N° d'identification 1228687. Situé : 02240 BRISSY-HAMEGICOURT

Ce FH apparaît sur la carte le long de l'autoroute A26 passant à proximité des éoliennes E3 et E5.

En partant des distances imposées par la société SFR (150m), nous avons tracé sur cette carte une zone de sécurité avec cette distance. Les éoliennes E3 et E5 se trouvent dans cette zone. Nous avons informé la société FREE de ce problème. Des échanges entre les deux sociétés ont lieu, les aboutissements relevant du domaine privé, nous sont inconnus.

Il est possible de voir apparaître des modifications de position d'éoliennes pendant l'enquête publique.



USC DE BREVILLY - PROJET EOLIAN D'ALAINCOURT

## FH SFR : Réponse de QUADRAN au commissaire enquêteur

### CRAINTE SUR LE FONCTIONNEMENT DU RESEAU TELEPHONE MOBILE

#### QUESTION :

« Un faisceau actif de SFR traverse la ZIP et serait proche de certaines éoliennes. Il semble n'être pas pris en compte par le porteur de projet. Certaines personnes, du secteur craignent pour la réception de la téléphonie mobile.

Qu'a à dire le porteur de projet sur ce manque d'information dans le dossier et comment traitera-t-il ce problème au cas où il se produise ? »

#### REPONSE :

TOTAL QUADRAN a reconsulté SFR qui a confirmé le tracé du faisceau. Deux éoliennes impactent ce faisceau à savoir l'éolienne N°2 et l'éolienne N°5 de respectivement 5m et 30m. Avec l'accord du propriétaire/exploitant des parcelles concernées, TOTAL QUADRAN a donc respecté la demande d'SFR.

Ci-dessous les nouvelles coordonnées des éoliennes :

	Lambert 93	
	X	Y
E1	725439.7	6964697.5
E2	725892.6	6964569.6
E3	725078.9	6964370.8
E4	725630.8	6964176.1
E5	726124.4	6964069.5
E6	725525.8	6963722.3
E7	725964.1	6963662.2

1 Tableau des coordonnées des éoliennes du projet éolien d'Alaincourt après déplacement des éoliennes E2 et E5 (Source: TOTAL QUADRAN)

12

### 3) UN FAISCEAU HERTZIEN EST MIS EN SERVICE PAR LA SOCIETE RTE :

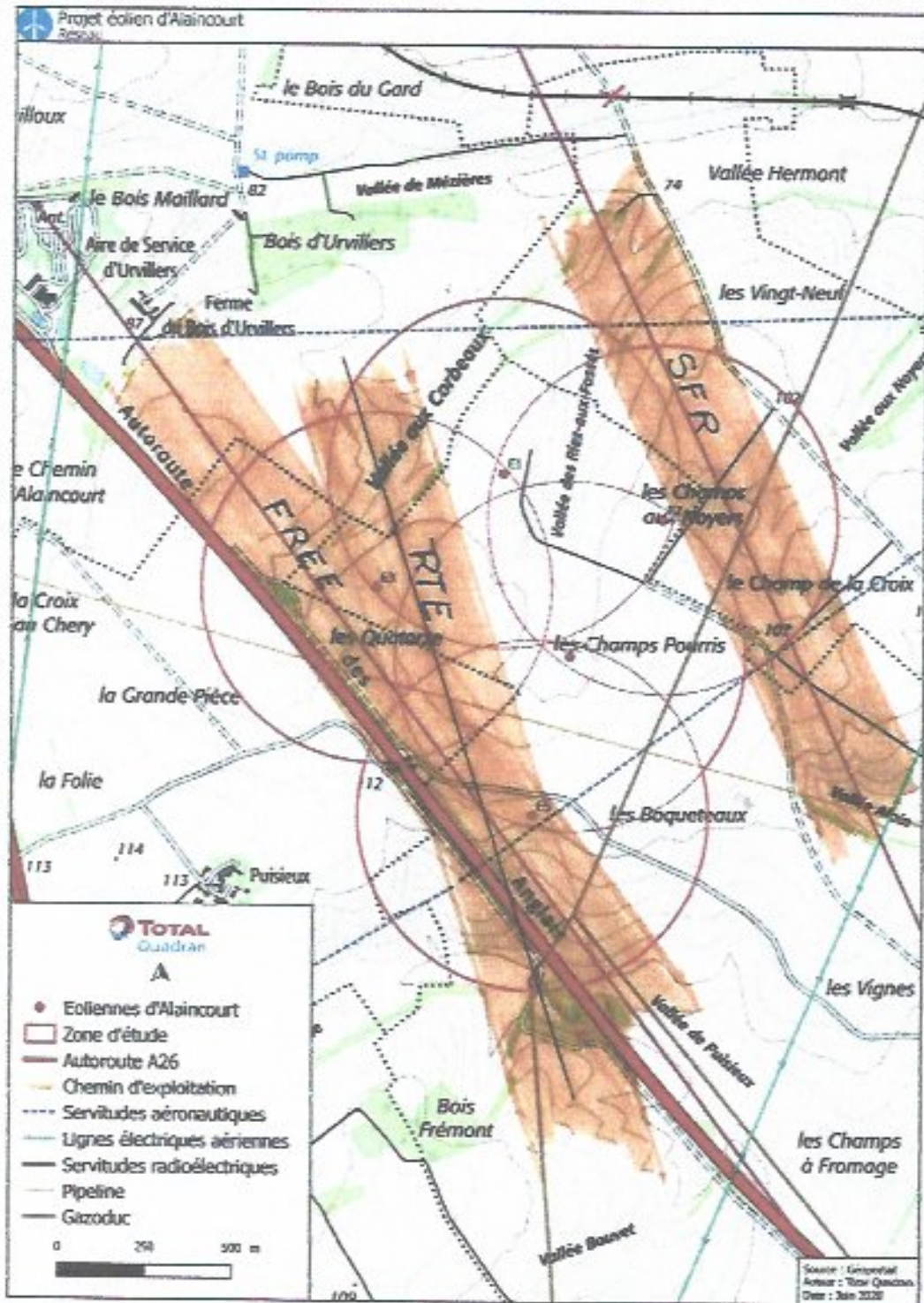
*Ce faisceau hertzien n'est pas pris en compte dans le projet. Il n'apparaît pas sur les cartes*

La société RTE Exploite un faisceau hertzien de sécurité ou de commande du poste SETIER (Vallée d'HOMBLIERES) Route de Guise RD 1029 02100 HARLY, aux bâtiments GDP Chemin latéral (Beautor) 02700 TERNIER et au local technique D946 Route de Housset 02120 LE HERIE-LA VIEVILLE.

Un segment de ce FH, passe sur la commune d'ALAINCOURT 02240. Situé entre le pylône auto-stable, du Grand Chevet, 02100 NEUVILLE SAINT AMAND, support N° 513630, N° d'identification : 1542329, et le pylône auto stable, Chemin Rural (Bois du TRANNOIS) 02800 ROGECOURT, support N°1660023, N° d'identification 1542328.

Ce faisceau hertzien passe à proximité des éoliennes E3 et E5. Comme pour le FH de FREE nous avons porté sur la carte les distances de sécurité de 150m. Les éoliennes E3 et E5 se trouvent également dans la zone de sécurité de ce faisceau hertzien. Nous avons informé la société RTE de ce problème. Des échanges entre les deux sociétés ont lieu, les aboutissements relevant du domaine privé, nous sont inconnus.

Comme pour FREE, il est possible de voir apparaître des modifications de position d'éoliennes pendant l'enquête publique.



Zone 100 m Faisceau Hertzien

Nom - Prénom

Permanence du mercredi 13 octobre 2021

Adresse - Date

Ouverture de la permanence à 9h00

M. Bouillon Jérôme  
Conseiller municipal  
5 rue de Desamisse  
02260 ALAINCOURT

et l'attention de M. Hot  
Commissaire Enquêteur

Objet : lettre contre l'implantation d'éoliennes sur le territoire d'Alaincourt.

Monsieur,

Suite au projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune, je souhaite vous faire part de mon désaccord sur cette installation.

Pour moi la terre est faite pour être cultivée et non bétonnée. Je pense que ce projet ne sera bénéfique que les propriétaires et non pour notre commune. Je pense aussi nuisances sonores et visuelles pour nos riverains.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées

Bouillon

Nom - Prénom

Adresse - Date

Poumery Francis

41 rue de gel de gaulle Alaincourt

Pour moi, il y a contradiction entre l'état d'esprit des anti éoliens et leur mode de vie.

Les gens ne supportent pas les éoliennes, les centrales à charbon ou au gaz ou tout autre mode de production; par contre cela ne les choque pas d'utiliser leur voiture pour un déplacement de 100 m, ni d'acheter des trotinettes électriques etc.

Ce n'est pas pour ces réflexions que je suis "amoureux" des éoliennes, mais il faut "vivre avec son temps" et on ne peut plus "pédaler".

il y a des pays où les éoliennes sont implantées dans des zones ~~à~~ à forte densité de population humaine (l'aéroport de Rotterdam par exemple).

Fin de la permanence à 12H00

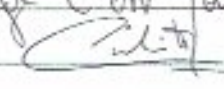


Nom - Prénom

Adresse - Date

Permanence du mardi 19 octobre

CARLIER Hubert 75 m de J de grille  
02240 Alaincourt


Avis favorable, sin que dans le paysage c'est pas top, mais il faut bien de l'énergie. 

M. CRAPART Jean-François

2 Rue de la place 02240 Alaincourt

A la lecture de l'étude acoustique se constate que la vérification des sonneries n'apparaît nul part.

Le date et l'organisation ayant fait le constat devra apparaître dans l'étude.



Valérie Bernardeau  
Présidente de  
SOS Danger Éolien a  
déposé 39 pages dans  
l'enquête publique

BERNARDEAU

La déposition de cette personne est annexée de la page 31 à la page 39.

Vu que la déposition est en recto-verso - le recto est déjà collé sur la page paire et une copie du verso



Nom - Prénom

Adresse - Date

M. Michel Jindin.

Je suis contre ce projet, qui n'arrive rien  
 que pour les cultivateurs et qui ne rapporte  
 Le Passage se détériore - Il y en a suffisamment dans  
 notre région. Voir pour en même dans le midi -  
 Une des dernières troupes près d'Alaincourt.



Suite page 34 est imprimée sur la page impaire  
 de ce registre.

Par ailleurs ce courrier est accompagné d'un dossier  
 de 70 pages non paginées et non relié, remis  
 par Madame Bernardeau lors de sa visite auquel  
 s'ajoute un envoi sur le site dédié comprenant  
 les 70 pages ci-dessus notées plus environ 400  
 autres pages.

La majorité de ces documents sont sans rapport  
 direct avec la demande d'autorisation environ-  
 nementale de ce projet de parc éolien.

Association SOS Danger Eolien  
3 rue de l'Eglise  
02 PUISIEUX-CLANLIEU

Le 14 octobre 2021,

Objet : Enquête Publique du projet de parc éolien d'Alaincourt

A Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Dans le cadre de cette enquête publique, vous êtes chargé de réunir les observations concernant l'éventuelle autorisation d'exploiter l'ICPE de la SASU CE Alaincourt immatriculée au registre du commerce de Béziers sous le numéro siren 877866830 et portée par TotalEnergies Renouvelables France.

Nous en avons analysé la situation financière ainsi que celle de son groupe et vous adressons à cet effet la documentation électronique jointe outre cette même réponse  
reponse\_CE\_alaincourt.doc:

- apport\_DACC\_quadran\_holding\_NC.pdf
- apport\_QUADRAN\_holding\_DACC.pdf
- carte\_colien\_alaincourt.png
- cession\_eole\_bocagequadran\_quadrica.pdf
- demande\_alaincourt\_2021.pdf
- demande\_quadran\_alaincourt\_2012.pdf
- demande\_quadran\_alaincourt\_2016.pdf
- dissolution\_quadran\_holding\_DACC\_dans\_QUADRAN\_NOGARA.pdf
- disolution\_quadran\_holding\_dans\_quadran\_nogara.pdf
- fusion\_quadran\_holding\_NC&DACC\_dans\_quadran\_nogara\_2019.pdf
- liasse\_fiscale\_CF\_Alaincourt\_2020.pdf
- liasse\_fiscale\_eole\_bocage\_2020.pdf
- liasse\_fiscale\_ourcq\_clignon\_2020.pdf
- liasse\_fiscae\_vent\_thierache03\_2020.pdf
- MEMOIRE EN REPONSE EP\_2019.pdf
- quadran\_nogara\_devient\_total\_quadran\_nogara.pdf
- statuts\_CE\_Alaincourt\_2019.pdf
- statuts\_eole\_bocage\_2018.pdf
- statuts\_holding\_eole\_2018.pdf
- statuts\_quadran\_holding\_NC.pdf
- statuts\_vent\_thierache\_03.pdf
- transfert\_titres\_lucia\_vers\_lucia2\_2016.pdf
- vente\_quadran\_à\_quadran\_holding\_daac.pdf
- vente\_quadran\_nogara\_total\_quadran\_2019.pdf
- vente\_vent\_thierache\_03\_quadran\_nogara.pdf

## Les noms et adresses des déposants seront notés en face de leur déposition.

JPH

Décrites, citées et paraphés par le commissaire enquêteur

Il apparaît donc que la société française QUADRAN, rachetée en 2017 par la société Direct Energie, est un faux nez de celle-ci en raison du fait que la sarl Parc Eolien d'Alaincourt est propriété à 100% de TotalEnergies Renouvelables France.

Les avertissements que nous portons sur la sarl CE Alaincourt viennent des comparaisons que nous avons faites avec trois exemples de sociétés de QUADRAN passées dans le groupe TOTAL: Les trois sociétés du groupe, échantillonnées au hasard, sont Eole du Bocage, Vent de Thiérache 03 et Eoliennes d'Ourcq et Clignon. Elles sont analysées en détail dans le fichier alaincourt.doc .

Nos observations concernent pour une part des questions de procédure et pour une autre part des questions financières.

Elles présentent les critiques suivantes :

### I QUESTIONS DE PROCEDURES

Les observations sur le renouvellement de l'enquête publique figurent sur [https://www.aisne.gouv.fr/content/download/32664/212317/file/20210721\\_contexte\\_juridique\\_alaincourt\\_EPC.pdf](https://www.aisne.gouv.fr/content/download/32664/212317/file/20210721_contexte_juridique_alaincourt_EPC.pdf)

puis :

[https://www.aisne.gouv.fr/content/download/32805/213261/file/Alaincourt02\\_courrier\\_accompagnement.pdf](https://www.aisne.gouv.fr/content/download/32805/213261/file/Alaincourt02_courrier_accompagnement.pdf)

La nouvelle demande figure sur le fichier « demande\_alaincourt\_2021.pdf ».

source:

[https://www.aisne.gouv.fr/content/download/32804/213257/file/Alaincourt02\\_Modification+Annexes\\_2\\_3.pdf](https://www.aisne.gouv.fr/content/download/32804/213257/file/Alaincourt02_Modification+Annexes_2_3.pdf)

11 Désignation de la sasu CE Alaincourt comme exploitant  
Immatriculée à Béziers, dans les locaux de TOTAL QUADRAN, la sasu est supposée devenir l'exploitante du parc éolien d'Alaincourt en projet. Mais cette sasu n'est pas nommée en tant que telle dans la demande datée de 2016 ni dans celle de 2021.

12 Absence d'établissement de la sasu CE Alaincourt sur la commune  
Comme le montrent les documents du greffe, les annuaires professionnels, la sasu CE Alaincourt dont le siren est 877866830 ne possède qu'un seul établissement, celui de son siège social à Béziers siret 87786683000012. Par conséquent, l'éventuel mât de mesure de cette sasu, ou de TotalEnergies Renouvelables France qui n'en n'a pas non plus, a été autorisé par la mairie sans référence à une quelconque autorité pour le faire. En fait, dans l'annexe des dangers de 2021, page 19, le pétitionnaire utilise une rose des vents de la station de Saint-Quentin de météorologie française distante de 10 km. Est-ce bien sérieux ?  
Mais page 18 de l'étude acoustique (Cabinet KI) dans l'annexe de la demande de 2021 figure une rose des vents établie lors d'une campagne de mesures faite à Alaincourt entre le 23/12/2014 et le 7/1/2015. Quid du mât de mesures ?

14 Demande d'autorisation environnementale  
Cette demande qui remonte à l'année 2016 a été instruite par Quadran Energies Libres siren 434836276 à Villeneuve les Béziers. Elle porte le nom simplifié de QUADRAN, rachetée par Direct Energie, devenue TOTAL QUADRAN en 2019 puis redevenue TotalEnergies Renouvelables en 2021. Est-elle encore valable juridiquement après tant de remue-ménage ? Par exemple, les observations sur le coût de démantèlement décrit pages 27 et 28 ne sont plus d'actualité après

SOS Danger Eolien - Page 2 de cette observation

## Les noms et adresses des déposants seront notés en face de leur déposition.

Registre coté et paraphé par le commissaire enquêteur

JPH

les décrets de 2020 sur l'enlèvement du socle. De même, la structure du groupe QUADRAN décrite page 29 de la demande de 2016 n'est plus du tout d'actualité après le rachat par TOTAL. Le signataire de la demande de 2021 est TOTAL QUADRAN de même que page 18 de la demande de 2021, la CF Alaincourt est nommée filiale de TOTAL QUADRAN alors que c'est une filiale de TotalEnergies Renouvelables France. On a là un problème de forme qui, de notre point de vue, nécessite de refaire la demande au nom d'une société réelle de substitution afin de ne pas tromper le public inutilement.

### 13 Confusion Maîtrise d'oeuvre/Maîtrise d'ouvrage

Comme toujours, on retrouve la fusion des deux organes au sein d'une même société. Nous considérons que, s'agissant d'ICPE, on ne saurait procéder de cette manière.

### 14 Environnement de la commune d'Alaincourt

Il s'agit essentiellement de vérifier si l'environnement d'Alaincourt a changé ou pas depuis la dernière étude d'impact commencée en 2015 et publiée en 2016.

Examinons la carte des parcs éoliens actuels autour de la commune d'Alaincourt provenant du site de la région: <https://eoliennes.hautsdefrance.fr/#map>

En voici le tableau jusqu'à 11 km de distance :

Commune/Parc	Distance	Eoliennes	Date exploitation	
Terres Noires	9 km	6 Senvion 3,2 MW	2018	
Remigny Ly	5 km	8 Siemens 2,3 MW	2016	
Les Villes d'Oyses	7 km	11 Nordex 2,5 MW	2016	
Brissy Hamegicourt	1 km	3 Gamesa 2,0 MW	2015	
Mézières	5 km	4 Nordex 2,5 MW	2017	
Sissy	11 km	5 ind 3 MW	2019	
Veilles Carrières	9 km	6 Vestas 2,0 MW	2017	
Ribemont	11 km	6 Vestas 2,0 MW	2010	

L'étude d'impact publiée en 2016 date de 2015. On peut donc considérer que sauf Ribemont, aucun des parcs éoliens de ce tableau n'ont été pris en compte. Nous considérons donc que l'étude d'impact est à refaire.

## II QUESTIONS FINANCIERES sur la SASU CE Alaincourt référence « alaincourt.doc »

Le plan d'affaires présenté par TotalEnergies Renouvelables apparaît comme fantaisiste et sa « belle » présentation ne doit pas empêcher d'examiner les détails : un chiffre d'affaire prévu sur-dimensionné et plus grave, un déficit de provisions pour démantèlement qui laisse prévoir

des pratiques comptables de nature pénales : des faux bilans. Il appartient à M. le Commissaire Enquêteur de prendre les dispositions que nous réclamons en particulier dans le paragraphe 23.

21 Plan d'affaire du projet  
Il est décrit dans l'Annexe II page 43.

22 Un capital social inadapté  
C'est inacceptable pour des installations classées ICPE. Comme on peut le voir dans les comptes de la SASU CE Alaincourt, le capital social se monte à 1000 € et les capitaux propres sont négatifs à hauteur de -821 €. Ce n'est pas digne d'un grand groupe comme TOTAL qui poursuit certains errements financiers du groupe QUADRAN racheté en 2018.

23 Les provisions du plan d'affaires de la SASU CE Alaincourt  
Ce plan figure page 25 de la demande de 2021. Les provisions pour démantèlement du parc éolien d'Alaincourt sont de 16 667 €/an sur 15 ans soit 250 000 € TTC pour les 5 éoliennes et les 2 PDL du parc. D'après nos calculs, nous considérons que le démantèlement de ce parc y compris les parties communes et les 2 PDL revient à 800 000 €/éolienne soit à 4 millions d'euros TTC pour l'ensemble. On est loin des 250 000 € TTC du plan d'affaire.

Pour la question des provisions pour démantèlement, rappel de l'arrêté du 22 juin 2020 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042056014>

Réglementation fiscale du démantèlement des éoliennes et de leur parc :

<https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/6416-PGP.html/identifiant%3DBOI-BIC-PROV-60-100-10-20120912>

La provision pour démantèlement est OBLIGATOIRE et n'est pas déductible :

*« Il en va de même du point de vue fiscal. La provision constituée en vue de faire face à ces coûts n'est pas déductible. Corrélativement, l'entreprise acquiert le droit de déduire l'amortissement de l'actif d'égale valeur comptabilisé au bilan en contrepartie de la provision, qui est dénommé usuellement « actif de contrepartie ». Ce traitement est défini à l'article 39 ter C du CGI. »*

TOTAL possède une filiale de démantèlement, RETIA. Nous demandons à M. le Commissaire Enquêteur de se faire fournir directement un devis TTC pour le démantèlement, dans 15 ans, de ce parc à RETIA.

25 Le chiffre d'affaires du plan d'affaires de la SASU CE Alaincourt  
Pour calculer le chiffre d'affaire, on évalue les MWh produits par an et on évalue le prix de vente du MWh nominal au vu des contrats qui s'appliquent. Ici, c'est 63 €/MWh que rien ne justifie sans des explications sur les contrats. S'agit-il de chiffre d'affaires net, y a-t-il des subventions ? Merci de bien vouloir vérifier. Pour ce qui concerne la production électrique annuelle, l'usage veut que l'on prévoit une moyenne de 23 % de temps productif à l'année.  
Une éolienne produit 23 % du temps (entre 21 et 25 % selon les endroits, 25 % en bord de mer), c'est à dire 2000 heures par an. Les 5 éoliennes ayant une puissance de 17 MW (5 x 34 MW/éolienne), les ventes annuelles doivent se monter à 2,142 millions d'euros (17 MW x 2000 h x 63 €/MWh). Le plan d'affaires présente des ventes comprises entre 2,6 et 3,2 millions d'euros largement surestimées en raison du fait que le « productible » est évalué à 2400 heures soit 27,4 % du temps ce qui est impossible.

24 Les garanties du plan d'affaires de la SASU CE Alaincourt  
En réalité, ce plan d'affaire n'est qu'un modèle de calcul automatique où l'on rentre quelques paramètres. Fourni probablement par la FEE il est utilisé par tous les promoteurs éoliens pour qui la garantie financière couvre les coûts de démantèlement. Cette confusion regrettable fait

SOS Danger Eolien - Page 4 de cette observation

## Les noms et adresses des déposants seront notés en face de leur déposition.

Rapport coté et notifié par le commissaire enquêteur

JPH

mettre cette garantie, ici 250 000 euros, dans les provisions au lieu de les mettre dans les engagements hors bilan. Ces garanties ne figurent pas dans les commentaires du plan d'affaires.

### III QUESTIONS FINANCIERES SUR LES EXPLOITANTS DU GROUPE TOTAL référence

« alaincourt.doc » où se trouvent les comptabilités simplifiées ou dans les liasses fiscales.

Trois exemples du groupe TotalEnergies Renouvelables France ont été sélectionnés au hasard à conditions d'être en exploitation depuis au moins 2019 dans les listes de « alaincourt.doc »

Il s'agit d'Eole du Bocage, Vent de Thiérache 03 et des Eoliennes d'Ourcq et Clignon.

#### 31 Des curiosités dans le chiffre d'affaire de sociétés exploitantes

Nous calculons le chiffre d'affaires théorique de la manière suivante :

production de mégawattheures : nbre d'éoliennes x puissance en MW x nbre d'heures productives (2000 heures par an en moyenne).

Ventes : production en MWh x prix du MWh (fixé à 85 €)

Parc éolien	éoliennes	puissance	ventes théoriques	ventes réelles
Eole du Bocage	6	2,0 MW	2 040 000	2 258 363
Vent de Thiérache	1	2,4 MW	408 0000 €	626 762 €
Ourcq et Clignon	5	2,0 MW	1 700 000 €	2 251 686 €

Si les ventes d'Eole du Bocage semblent proches des valeurs théoriques, en revanche, on découvre que Vent de Thiérache aurait vendu sa production à 130 €/MWh et Ourcq et Clignon à 113 €/MWh ce qui est voisin du prix contractuel de l'éolien mer.

#### 32 Comptabilité des subventions

Il est expressément indiqué dans le plan comptable le poste de subvention intégré dans le poste des revenus et des ventes.

	Eole du Bocage	Vent de Thiérache 03	Ourcq et Clignon
Production biens vendus	2 567 542,53	626 762,13	2 251 686,89
Production services vendus			
Total chiffre d'affaires net	2 567 542,53	626 762,13	2 251 686,89
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions	0	0	0
Reprises			
Autres produits	1,55	27 772,25	2,73
Total produits	2 567 543,08	654 534,38	2 251 689,62

Compte tenu de la différence entre les ventes calculées et les ventes réelles comment il ne peut y avoir de subventions enregistrées.

#### 33 Des provisions pour démantèlement insuffisantes

Parc éolien	éoliennes	provisions calculées	P.démantèlement	P. risques
Eole du Bocage	6	1,28 millions d'euros	0	288 188 €
Vent de Thiérache	1	0,16 millions d'euros	0	47 379 €

SOS Danger Eolien page 5 de cette observation

88

Ourcq et Clignon 5 0,8 millions d'euros 0 238 314 €

Elles provisionnent insuffisamment les coûts de démantèlement des parcs en fin de vie comme l'indique le BOFIP dans sa note publiée ci-dessous. Les dettes futures et certaines doivent être provisionnées à leur vraie valeur. Cette situation s'apparente à la production de faux bilans. Pour la question des provisions pour démantèlement, rappel de l'arrêté du 22 juin 2020

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042056014>

Réglementation fiscale du démantèlement des éoliennes et de leur parc au BOFIP:  
<https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/6416-PGP.html/identifiant%3DBOI-BIC-PROV-60-100-10-20120912>

La provision pour démantèlement est **OBLIGATOIRE** et n'est pas déductible :

*« Il en va de même du point de vue fiscal. La provision constituée en vue de faire face à ces coûts n'est pas déductible. Corrélativement, l'entreprise acquiert le droit de déduire l'amortissement de l'actif d'égale valeur comptabilisé au bilan en contrepartie de la provision, qui est dénommé usuellement « actif de contrepartie ». Ce traitement est défini à l'article 39 ter C du CGI. »*

Il vous appartient, Monsieur le Commissaire Enquêteur, de bien vouloir vous informer de ces critiques auprès des commissaires aux comptes titulaire pour le cabinet ERNST & YOUNG AUDIT ou du commissaire aux comptes suppléant le cabinet AUDITEX d'après l'annonce légale publiée dans le Bodacc n°20210142 du 23/07/2021.

Il vous appartient de saisir le Président de la Chambre de Commerce de Béziers pour qu'on lui précise son point de vue.

Pour nous résumer :

Nous vous demandons de vous référer à Ernst et Young pour les questions comptables et à RITA pour les factures de démantèlement et non à TotalEnergies Renouvelables France, partie prenante.

En fonction de leur réponse vous aurez à statuer sur le caractère pénal de certains points ou abusif pour certains points du code de commerce.

Sans réponse justifiée en particulier sur la question des provisions pour démantèlement qui, dans les comptes ne correspondent pas à la garantie financière de la demande d'autorisation, dont on ne voit pas qu'elle apparaît dans ces mêmes comptes, il sera à considérer que vous engagez votre responsabilité en émettant un avis favorable.

Nous vous demandons de prendre conseil auprès du Président du Tribunal de Commerce de Béziers afin d'obtenir son avis concernant les provisions déclarées dans les trois sociétés étudiées dans ce cadre et en lui indiquant les pratiques comptables détaillées dans l'article du BOFIP en référence.

Nous déconseillons à M. le Préfet de prendre des risques juridiques inutiles, au vu des comptes des trois sociétés d'exploitation du TOTAL examinées qui préfigurent, à terme, ceux de la sasu CE Alaincourt, et sans les vérifications indispensables que nous recommandons à M. le Commissaire Enquêteur, et à ne pas à procéder à l'autorisation d'exploiter à la sasu CE Alaincourt qui n'a pas, à ce jour, d'établissement sur place.

SAS Danger Eolien page 6 de cette observation

Les noms et adresses des déposants seront notés en face de leur déposition.  
Registre coté et paraphé par le commissaire enquêteur

JPH

Page annulée



Les noms et adresses des déposants seront notés en face de leur déposition.

JPH

Registre coté et paraphé par le commissaire enquêteur

L'an deux mille vingt-et-un le mardi dix-sept octobre à dix-sept heures et trente minutes, jour et heure fixés pour la clôture de l'enquête,

Nous, soussigné, HOT Jean-Pierre, commissaire enquêteur, avons clos le présent registre, mis à la disposition du public pendant seize jours consécutifs du lundi six septembre deux mille vingt-et-un à ce jour. Ce registre comporte ..... observations portées par ... 8 ..... personnes.

Ces observations sont portées sur les pages : ..... 1 ..... à ..... 39 .....

En outre sont annexés : ..... documents déposés par ....., personnes ou associations

N°	Nom	Prénom	Obs écrite Au registre	Obs orale Reportée	Internet	Pétition	Délibérations	Autres
1	BERTRAND	Xavier						X Courrier
2	Association de Sauvageurde Valléeoise							X Dossier
3	BOURILLON	Jérôme						X Courrier
4	POHMERY	Francis	X					
5	CARLIER	Huibert	X					
6	CRAPART	Jean Marie	X					
7	DINDIN		X					
8	SOS Danger Eolien							X Dossier + Annexe

Les noms et adresses des déposants seront notés en face de leur déposition.

Registre coté et paraphé par le commissaire enquêteur

JPH

N°	Nom	Prénom	Obs écrite Au registre	Obs orale Reportée	Internet	Pétition	Délibérations	Autres

Fait à Alaincourt le mardi 19 octobre deux mille vingt-et-un

Le commissaire enquêteur



Jean-Pierre HOT

